

SEANCE DU 7 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2025, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 7 mars 2024 à 20 heures dans la salle du conseil de Marat, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, Mme BOSDECHER Joëlle, M. BRAJON Sébastien, M. DELAIR Alain, M. ROLLIER Jean-Claude, M. SAVY Charley, Mme GOURCY Geneviève, Mme PENSEC Annaïg, M. DOUSSON Jonathan, M. LECOQ Gérard.

Absents excusés : Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. SABATIER Gaétan.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

1/ PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Les comptes de gestion dressés par le comptable du Trésor Public, strictement identiques aux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Considérant que M. Philippe COSTE, Maire adjoint chargé des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif. Considérant que M. Patrice DOUARRE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Philippe COSTE pour le vote du compte administratif. Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Vus les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à la majorité (11 voix pour) les comptes administratifs 2024 lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

CA 2024 BUDGET GENERAL

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
636 731.13 €	811 703.31 €
TOTAL	+ 174 972.18 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES
309 982.15 €	242 804.62 €
TOTAL	- 67 177.53 €

RESULTAT : Excédent de **107 794 .65 €**

CA 2023 BUDGET ANNEXES

CAISSE DES ECOLES

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
32 535.16 €	30 627.61 €
TOTAL	- 1 907.55 €

RESULTAT : Déficit de **1 907.55 €**

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
3 651.30 €	78 431.96 €
TOTAL	+ 74 780.66€

Investissement

DEPENSES	RECETTES
8 394.00 €	4 261.30 €
TOTAL	- 4 132.70 €

RESULTAT : Excédent de **70 647.96 €**

LOTISSEMENT LA BERTIGNE

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
246 152.33 €	0 €
TOTAL	- 246 152.33 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES
16 608.79 €	125 189.37 €
TOTAL	+ 108 580.58 €

RESULTAT : Déficit de 137 571.75 €

4/ AFFECTATION DES RESULTATS 2024

A la suite de l'examen du compte administratif, **le conseil municipal** statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024, **après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement** comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DU FONCTIONNEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT 2023	
Résultat de la section fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	134 296.32 €
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	40 675.86 €
C- Résultat à affecter	174 972.18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	-67 177.54 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	24 880.00 €
Besoin de financement (F=D+E)	42 297.54 €
AFFECTATION (C=G+H)	174 972.18 €
1) Affectation en réserves au compte R 1068 en investissement en couverture du besoin de financement	42 297.54€
2) Report en fonctionnement au compte R 002	132 674.64 €

5/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

Dans le cadre de l'organisation de la fête patronale 2024, une subvention de 575 € est accordée à l'unanimité au comité des fêtes. Une subvention (montant à définir ultérieurement) est également accordée pour la fête 2025.

6/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du conseil décident des conditions et du montant des subventions allouées aux associations :

Marat Top Danse : 100 €

Maison de l'alimentation : 200 €

Gym détente : 100 €

JSP : 500 €

EFS : 50 €

ADMR : 300 €

ALCIH : 100 €

CLIC : 25 €

Club Amitié d'Automne : 100 €

APE : 100 €

Rucher communal : 100 €

CNCL : 100 €

Mud Racing (nouvelle association à Marat) : 100 €

Subvention exceptionnelle au Moto club du Livradois (Trial) : 200 €

L'étude d'une éventuelle dotation est conditionnée par une demande initiale formalisée.

7/ DOSSIER PARTOUCHE

Une demande d'achat d'un devant de porte a été réceptionnée. Dans le cadre de la réorganisation de la voirie communale, le conseil donne son accord à l'unanimité.

8/ DOSSIER FARDEY

Suite au précédent conseil, des informations complémentaires ont été demandées auprès du notaire.

A la suite de la discussion et au vue du peu de réserve communale sur le hameau du Bost de Cheix, le conseil se prononce contre la vente d'une parcelle de domaine publique (située entre les parcelles AL96et AL97) à M. FARDEY à 2 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

Pour rappel, le conseil municipal est défavorable à la vente systématique de parcelles classées au domaine publique, étant donné que cela requiert la réalisation d'une enquête publique très onéreuse (plusieurs milliers d'euros).

9/ DOSSIER CRECHE DE MARAT

M. le Maire fait un point sur le dossier crèche et plus spécifiquement sur la visite de Mme la Sous-Préfète d'Ambert début février. Annaïg PENSEC fait également un retour sur la dernière commission enfance-jeunesse d'ALF.

A ce jour, dans un souci d'apaisement, le conseil attend le rendez-vous avec Lionel CHAUVIN, Président du département du Puy de Dôme, le 11 mars prochain. En fonction, des actions d'informations des élus communautaires seront menées.

10/ REVISION DE LA CHARTE DU PARC

M. Gérard LECOQ et Sébastien BRAJON, font un résumé de la dernière réunion publique à Olliergues.

La Charte 2026-2041 du Parc naturel régional concrétise le projet de territoire élaboré pour une durée de 15 ans, sur lequel s'engagent les collectivités signataires (communes, intercommunalités, Départements, Région) et l'État. Le projet porte sur un périmètre d'étude de 191 communes.

Enquête publique relative au projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez du 10 mars au 11 avril. Cette enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts convergents du plus grand nombre sur ce projet.

<https://2041.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2024/11/Charte-2026-2041-Livre-V8-0411-1.pdf>

Pour information, cette charte reprend 3 ambitions :

2 - Le Projet stratégique



AMBITION 1 - UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, SOBRE ET ÉPANOUISSANT

ORIENTATION 1.1 - S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

ORIENTATION 1.2 - Développer la médiation, génératrice de liens et de sens

ORIENTATION 1.3 - renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées

ORIENTATION 1.4 - Vivre mieux et sobrement



AMBITION 2 - DES BIENS COMMUNS PRÉSERVÉS POUR UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

ORIENTATION 2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

ORIENTATION 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

ORIENTATION 2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions

ORIENTATION 2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale



AMBITION 3 - DES MODÈLES ÉCONOMIQUES REPENSÉS LOCALEMENT, FONDÉS SUR LES RICHESSES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 3.1 - S'organiser collectivement pour gérer, préserver et valoriser localement la ressource forestière au profit du territoire

ORIENTATION 3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

ORIENTATION 3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

ORIENTATION 3.4 - Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des parcs et la préservation des patrimoines

11/ RAPPORT SATEA

M. le Maire transmet aux membres du conseil le dernier rapport de visite de la station d'épuration du Pradel. La conclusion est que l'effluent traité est de qualité non satisfaisante, cela en raison des réseaux EU/EP non séparatifs du Pradel. Le rapport SATEA est consultable en mairie.

Pour 2025, la vidange des boues est prévue sur le 1^{er} semestre 2025.

Des travaux sont planifiés pour 2026 pour réaliser la séparation des eaux pluviales et eaux usées au Lotissement du Pradel.

12/ QUESTIONS DIVERSES

- Des stores ont été posés à l'école côté rue. Le coût a finalement été réduit à 6 900 € au lieu des 8 813 € budgétisés,
- Le conseil municipal tient à féliciter Annaïg PENSEC ainsi que les membres du CCAS pour la belle réussite de la journée Eliane GLUCKMAN,
- Prochain conseil communautaire : prévu 27 mars,
- 2^{ème} résidence LUP : du 26 au 28 mars,
- Lecture d'un courrier du lycée Etienne Gautier,
- le 1^{er} adjoint revient sur le projet envisagé par le particulier ayant acquis « la Maison des sœurs » dans le bourg,
- Le 12 février, une journée de nettoyage-élagage au verger a été réalisée. Quelques branchages doivent encore être enlevés par les services techniques. Une équipe lors de la journée des chemins y sera également consacrée. Une solution plus pérenne pour les années à venir doit être envisagée,
- Une demande d'achat pour une parcelle de 8837 m² en bordure de RD906 a été réceptionnée. Au vu de l'emplacement proche de la station-service intercommunale et de l'aire de covoiturage, le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable,
- Prochain conseil le 28 mars.

11/ EXPRESSION PERSONNELLE

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures 30.